

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES						
		h1	habitation unifamiliale	■			
c13	commerce d'hébergement		■(a)	■(a)			
p1	communautaire récréatif				■		
u1	utilité publique légère				■		
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	1	0	
	Nombre de logements	max.	1	1	1	0	
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■	■	■		
	Jumelée						
	Contiguë						
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	--	
	Largeur minimum	(m)	7	7	5	--	
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	67	55	--	

TERRAIN							
	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	800	--	--	--	
	Largeur minimum	(m)	25	--	--	--	
Profondeur minimum	(m)	30	--	--	--		

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
		Avant minimum	(m)	10	10	10	--	
		Avant maximum	(m)	--	--	--	--	
		Latérale minimum	(m)	5	5	5	--	
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	10	--	
		Arrière minimum	(m)	9	9	9	--	
		Espace naturel	(%)	60	60	60	--	
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	0,12	0,12	--	
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--	--	
Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
		(1) (2)	(1)	(1)			
		(4)	(3)	(3)(4)			
		(5)	(4)(5)	(5)(6)			
		(6)	(7)(8)	(7)(8)			



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

<b>ZONE:</b>	<b>Ha 611</b>
<b>Résidentielle de faible densité</b>	

### USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

### DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- (2) Art. 8.3.8 - Location en court séjour
- (3) Art. 17.4.6 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé dans un secteur desservi
- (4) PIIA 003 - Quai
- (5) PIIA 006 - Domaine Chanteclair
- (6) Le bâtiment doit avoir un minimum de 2 étages
- (7) Art. 11.7.3 - Norme relative à la protection d'une prise d'eau potable
- (8) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

### AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme